

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par «Nama Fund I FPCC-RFA» de la société «Plastics and Plating SARL», aux côtés de l'actionnaire historique « Soyapar SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur** : « Nama Fund I FPCC-RFA » ;
- **La cible** : « Plastics and Plating SARL » ;
- **L'actionnaire historique** : « Soyapar SA ».

**Nature de l'opération**

- Prise du contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Marché du traitement de surface de pièces plastiques.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 22 décembre 2025.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique qui concerne prise du contrôle conjoint par « Nama Fund I FPCC-RFA » de la société « Plastics and Plating SARL », aux côtés de l'actionnaire historique « Soyapar SA ».

« Nama Fund I FPCC-RFA » est un fonds de placement collectif en capital à règles de fonctionnement allégées, agréé par l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC) sous le numéro AG/FPCC/001/2025, dont la société de gestion est « CDG Invest Management » ;

« Plastics and Plating SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Kénitra sous le numéro 57993, dont le siège social est situé aux Lots 1.1.84, 1.1.85 Atlantic Free Zone, RN4 Amer Selfia, Kénitra. Elle est active principalement sur le marché du traitement de surface, notamment le chromage de pièces en plastique, destinées notamment à l'industrie automobile ;

« Soyapar SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 133339, dont le siège social est situé 10, Rue Abderrahman Al Kawakiby, Anfa, Casablanca, Maroc. Soyapar est une société holding.

Fait à Rabat, le 11 décembre 2025.